



AVIVA INVESTORS FRANCE

Aviva Valorisation Patrimoine

**rapport
annuel**

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.09.2016

■ sommaire

informations concernant les placements et la gestion	3
rapport d'activité	8
rapport général du commissaire aux comptes	14
comptes annuels	16
<i>bilan</i>	17
<i>actif</i>	17
<i>passif</i>	18
<i>hors-bilan</i>	19
<i>compte de résultat</i>	20
<i>annexes</i>	21
<i>règles & méthodes comptables</i>	21
<i>évolution actif net</i>	24
<i>compléments d'information</i>	25
inventaire	31

Société de gestion	AVIVA INVESTORS FRANCE 14, rue Roquépine - 75008 Paris.
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Conservateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES Les Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.
Commissaire aux comptes	KPMG AUDIT Représenté par Madame Isabelle GOALEC 2, avenue Gambetta - CS 60055 - 92066 Paris La Défense Cedex.
Commercialisateurs	AVIVA INVESTORS FRANCE AVIVA VIE 70, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification : Diversifié.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables : Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net, qui correspond au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts, augmenté du report à nouveau majoré ou diminué de solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

L'OPCVM a opté pour la capitalisation pure comme mode d'affectation des sommes distribuables, à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.

Objectif de gestion : Le FCP, qui est un OPCVM nourricier, est investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en parts de l'OPCVM maître Aviva Investors Valorisation. Le reste sera investi en liquidités.

Le FCP est un nourricier de Aviva Investors Valorisation. Son objectif de gestion est identique à celui du fonds maître, c'est-à-dire « en investissant de manière active sur différentes classes d'actifs (actions, obligations), de réaliser sur la durée de placement recommandée (8 ans), une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence ». Sa performance pourra être inférieure à celle du Maître du fait de ses frais de gestion propres.

Indicateur de référence : L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer a posteriori la performance de son investissement est l'indice composite suivant :

- 25% EURO STOXX® : cet indice action est composé des principales capitalisations de la zone Euro, libellé en euro, présentes dans l'indice STOXX® Europe 600. Il est calculé et publié par STOXX Limited (dividendes réinvestis, cours de clôture) ;
- 25% FTSE World Hors Zone Euro : cet indice action est composé des plus grandes capitalisations mondiales hors celles de la zone Euro. Il est calculé quotidiennement et publié par le Financial Times Stock Exchange (dividendes réinvestis, cours de clôture).
- 50% Barclays Euro Aggregate Total Return Index Value Unhedged EUR.

Stratégie d'investissement :

Le FCP, qui est un OPCVM nourricier, est investi en totalité (sauf liquidités accessoires) dans l'OPCVM Maître Aviva Investors Valorisation. Sa stratégie de gestion sera identique à celle du FCP maître, c'est-à-dire :

« La gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et à la sélection des valeurs.

Le processus d'investissement est conduit de la façon suivante :

La stratégie d'investissement repose sur une allocation d'actifs permettant de sélectionner les investissements afin d'exposer les portefeuilles à différentes classes d'actifs, notamment sur les marchés obligataires et actions, directement ou indirectement via l'investissement dans des OPC ou l'utilisation d'instruments dérivés.

L'allocation d'actifs du portefeuille et la sélection des valeurs mobilières sont entièrement discrétionnaires et revues périodiquement par le gestionnaire.

L'allocation d'actifs sera libre et visera à obtenir une évolution de la performance aussi régulière que possible.

A ce titre, le portefeuille pourra être exposé :

- entre 0% et 70% aux marchés d'actions français ou étrangers,
- entre 30 et 100% aux marchés de taux français ou étrangers, en titres de créance ou instruments du marché monétaire,
- au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Le gestionnaire pourra donc librement sur-pondérer, en fonction de son anticipation, l'une ou l'autre des catégories.

Poche « taux » :

- analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques,
- sélection des valeurs en fonction du scénario défini, de la situation des émetteurs et de leur spread, de leur rating et de la maturité des titres,
- respect de la fourchette de sensibilité du FCP, comprise entre 0 et +8.

Poche « actions » :

- analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques,
- en fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gestionnaire surpondérera ou sous-pondérera chacun des secteurs économiques ou rubriques qui composent les indices inclus dans l'indicateur de référence,
- puis les valeurs seront sélectionnées en fonction de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de son management et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché.

Les actifs hors dérivés intégrés

=> Actions et titres donnant accès au capital

Le portefeuille pourra être exposé entre 0 et 70% de son actif net en actions et titres donnant accès au capital (certificats d'investissement et de droit de vote ou bons de souscription...). Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques et relèveront principalement de grosses et moyennes capitalisations. Ils pourront être libellés en toutes devises. Les émetteurs sélectionnés relèveront de toutes zones géographiques, y compris des pays émergents dans la limite de 30% de l'actif net.

=> Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le portefeuille pourra être exposé entre 30 et 100% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en toutes devises (obligations à taux fixe, obligations à taux variable, obligations indexées sur l'inflation, titres de créance négociables, BMTN, EMTN non structurés, titres participatifs, titres subordonnés...). La durée de vie de ces titres restant à courir à l'acquisition pourra être supérieure ou inférieure à six mois.

Les titres sélectionnés relèveront de toutes zones géographiques y compris des pays émergents. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.

La société de gestion applique des dispositions relatives à la sélection des titres notamment en limitant le pourcentage de en fonction de la notation lors de l'acquisition.

La détention de titres du secteur privé (hors Etats, établissements publics ou assimilés) non notés ou de rating inférieur à BBB- (notation Standard & Poor's ou notation équivalente auprès d'une agence indépendante de notation) peut atteindre 75% maximum de l'actif net.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Un comité de sélection des signatures valide l'intégralité des émetteurs sélectionnés qu'ils soient notés ou non notés, et statue si besoin sur la notation effectivement retenue pour chaque émetteur.

La sensibilité de la poche taux sera comprise entre 0 et +8.

=> Actions et parts d'OPC

Le FCP pourra investir entre 20 et 50% de son actif en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement à vocation générale de droit français ou d'OPCVM européens à l'exclusion des fonds de fonds et des fonds nourriciers. Il pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion.

Les instruments dérivés

Le FCP pourra recourir à des instruments dérivés tels que des futures et options sur actions, taux et devises, swaps de taux et de devises, des dérivés de crédit au travers des Credit Default Swaps (CDS) single-name et sur indices ainsi que des Total Return Swaps (TRS) classiques sur des indices obligataires tels que les indices Iboxx, achat et vente de devises à terme.

De manière générale, le recours aux instruments dérivés permet d'exposer le portefeuille :

- au marché des actions,
- au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille dans le respect des limites précisées par ailleurs,
- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Ces instruments seront négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 170% de son actif net.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, tels que des établissements de crédit ou des banques, et font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces. Les garanties financières en espèces reçues par l'OPCVM pourront être réinvesties via des OPC, qui appartiendront notamment à la classe « monétaire court terme ». Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de l'OPCVM, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice.

Les instruments intégrant des dérivés

Le FCP pourra détenir des obligations convertibles, obligations échangeables, obligations avec bons de souscription, obligations remboursables en actions, ainsi que des droits et des warrants.

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet d'exposer le portefeuille :

- au marché des actions,
- au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs,
- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Ces instruments seront négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 170% de son actif net.

Les dépôts

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités à titre accessoire dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres

Aucune opération d'acquisition ou de cession temporaire de titres ne sera effectuée ».

Profil de risque : Le profil de risque du FCP est identique au profil de risque de l'OPCVM Maître : Aviva Investors Valorisation. « Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risque de gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions et obligations). Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque de perte en capital : Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance du FCP diverge de l'indicateur de référence.

Risque lié aux marchés des pays émergents : Le portefeuille peut-être exposé aux marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays amplifie les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FCP.

Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

Risque actions : Le porteur est exposé à la dégradation de la valorisation des actions ou des indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé directement. Le portefeuille peut être exposé à 70% aux actions. Il existe ainsi, à hauteur de cette exposition, un risque de baisse de la valeur liquidative.

En raison de la fluctuation des marchés actions, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

L'exposition maximale du portefeuille au risque action est de 70% de l'actif net.

Risque de taux : En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance, qu'ils soient détenus directement ou par le biais des OPC en portefeuille, baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPC. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une augmentation de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

Le FCP est géré au sein d'une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et +8.

Risque lié à l'investissement dans des titres à haut rendement : Le FCP peut investir dans des titres dont la notation est basse ou inexistante et la liquidité plus réduite. Ainsi, l'utilisation des « titres à haut rendement / high yield » peut entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit : La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque de change : Etant donné que le FCP peut investir dans des titres et/ou des OPC libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque de contrepartie : Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de liquidité : Le porteur est exposé au risque de liquidité. En cas de rachat important de l'actif du FCP, le gérant pourrait être conduit à céder une partie du portefeuille et serait alors tributaire des conditions de marché du moment. Le porteur pourrait donc être exposé de manière accessoire à une restriction de la liquidité des actifs composant le portefeuille. La liquidité réduite rend l'investissement plus vulnérable aux évolutions boursières, le FCP ayant pratiquement plus de difficultés pour vendre rapidement les positions détenues ».

Garantie ou protection : Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type : Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à servir de support à des contrats d'assurance.

Ce FCP s'adresse aux personnes qui acceptent d'être exposées aux risques de l'ensemble des marchés financiers (actions et taux de toutes zones) dans le but de bénéficier de la division des risques attachée à un placement diversifié et d'une performance équilibrée entre les deux classes d'actifs.

Durée minimum de placement recommandée : supérieure à huit ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Les parts/actions de l'OPCVM n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933, ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain.

De ce fait, lesdites parts/actions ne pourront être directement ou indirectement cédées, offertes/vendues sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis d'Amérique ; elles ne pourront davantage l'être au profit de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après U.S. Person, tel que ce terme est défini par la réglementation américaine "Regulation S" dans le cadre de l'Act de 1933, telle qu'adoptée par l'autorité américaine de régulation des marchés (Securities and Exchange Commission)), sauf si un enregistrement des parts était effectué ou si une exemption était applicable. Une telle opération ne pourra en tout état de cause intervenir qu'avec le consentement préalable et exprès de la société de gestion de l'OPCVM.

En outre, le FCP n'est pas et ne sera pas enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940 ; en conséquence, toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit et préalable de la société de gestion de l'OPCVM.

Régime fiscal : Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPCVM. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

- Un OPCVM, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts. La situation fiscale des porteurs de parts dépend de nombreux facteurs et varie en fonction de sa qualité de résident ou non et de son statut de personne physique ou morale.
- Les revenus distribués sont soumis à l'impôt sur le revenu pour les personnes physiques, sauf cas particulier de prélèvement libératoire, ou à l'impôt sur les sociétés pour les personnes morales.

- Les plus-values de cession de valeurs mobilières réalisées par une personne physique ne sont taxées que si le montant annuel des cessions par les membres du foyer fiscal excède un seuil fixé chaque année par la loi de finances. Les plus-values latentes, dégagées par les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés, sont à intégrer dans le résultat imposable selon les modalités fiscales applicables à leur catégorie.
- Les dividendes perçus par un porteur non-résident sont soumis à une retenue à la source sous réserve de l'existence d'une convention fiscale internationale.

Toutefois, le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPCVM est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès d'Aviva Investors France ou sur le site internet : www.avivainvestors.fr.
- Les documents d'information des OPCVM maître et nourricier (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès d'Aviva Investors France - Service juridique - 14, rue Roquépine - 75008 Paris. Juridique.SERV.FR@avivainvestors.com.
- Date d'agrément par l'AMF : 23 avril 1999.
- Date de création du Fonds : 23 avril 1999.

rapport d'activité

« Aviva Valorisation Patrimoine » est investi en totalité en parts de « Aviva Investors Valorisation ». La politique de gestion de « Aviva Valorisation Patrimoine » est donc par construction celle du fonds « Aviva Investors Valorisation ».

L'environnement économique et financier

Les prévisions de croissance mondiale ont globalement été révisées à la baisse au cours de l'exercice, tirées vers le bas plutôt par les pays avancés que par les pays émergents. La croissance économique mondiale restera ainsi modérée en 2016 à la suite d'un ralentissement de la croissance aux Etats-Unis et du vote en faveur de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (« Brexit »). Selon les prévisions d'octobre 2016 du FMI, la croissance mondiale devrait s'afficher à 3,1% en 2016 (contre 3,2% en 2015), avant de rebondir à 3,4% l'an prochain, grâce à une reprise dans les principaux pays émergents, y compris la Russie et le Brésil. Dans les pays avancés, la croissance ne devrait atteindre que 1,6% en 2016, soit moins que les 2,1% enregistrés en 2015.

Aux Etats Unis, la croissance reste tout de même solide en dépit de l'impact négatif du dollar fort. La Banque centrale pilote avec souplesse le resserrement monétaire afin de prendre en compte le contexte international. Le FMI a toutefois révisé à la baisse ses prévisions pour les Etats-Unis à 1,6% pour 2016 (contre 2,1% en 2015, à la suite d'un premier semestre décevant, qui s'explique par la faiblesse de l'investissement des entreprises et la baisse des stocks de biens. La croissance américaine devrait remonter à 2,2% en 2017, tandis que les effets de la baisse des prix de l'énergie et de la vigueur du dollar se dissiperont.

La zone euro consolide sa reprise, bénéficiant de la politique monétaire très accommodante de la Banque centrale européenne. L'impact à long terme du « Brexit » sur l'économie est incertain, et dépendra des renégociations entre les différents intervenants, à propos notamment des échanges commerciaux et des régulations. Si le problème est économique pour la Grande-Bretagne, il se situe au plan politique pour la zone euro. L'Europe va traverser une période d'incertitude. La croissance au Royaume-Uni devrait tomber à 1,8% en 2016 et à 1,1% en 2017, contre 2,2% en 2015, selon le FMI. Dans la zone euro, la croissance devrait s'établir à 1,7% en 2016 et à 1,5% en 2017, contre 2,0% en 2015. S'agissant de l'inflation, la BCE anticipe +0,2% cette année, avant une accélération à +1,2% en 2017.

Au Japon, les résultats des « Abenomics » sont clairement décevants. De plus, le pays souffre de l'appréciation inattendue du Yen. Toutefois, la Banque du Japon reste à la manœuvre pour tenter de sortir le pays de la déflation. La croissance de la troisième économie du monde devrait rester modérée, à 0,5% en 2016 et 0,6% en 2017, selon le FMI, après 0,5% en 2015. À court terme, les dépenses publiques et une politique monétaire accommodante soutiendront la croissance ; à moyen terme, l'économie japonaise souffrira de la baisse de sa population.

Dans les pays émergents et les pays en développement, la croissance s'accélère pour la première fois depuis six ans selon le FMI, pour atteindre 4,2% en 2016, contre 4% en 2015. L'an prochain, la croissance devrait s'établir à 4,6%. Cependant, les perspectives diffèrent largement d'un pays et d'une région à l'autre. En Chine, les dernières statistiques économiques ont plutôt rassuré sur la dynamique de la deuxième économie mondiale, qui poursuit son ralentissement graduel et ordonné à 6,6% en 2016 et 6,2% en 2017 contre 6,9% en 2015. Dans les pays émergents d'Asie, surtout en Inde, la croissance reste résiliente. Le PIB indien devrait progresser de 7,6% en 2016 et 2017 selon le FMI, soit le rythme le plus rapide parmi les grands pays du monde. L'activité économique a ralenti en Amérique latine : plusieurs pays restent en récession, à l'image du Brésil où l'activité devrait se contracter de 3,3% en 2016.

Les marchés de Taux et de Crédit en zone euro

Le marché monétaire et les Banques centrales

Après l'avoir envisagé à plusieurs reprises en 2015, la Réserve fédérale américaine (Fed) a finalement relevé ses taux directeurs de 0,25% le 16 décembre 2015. Proches de zéro depuis 2008, ces derniers évoluent désormais dans une fourchette de 0,25% à 0,50%. Alors que l'on s'attendait à une poursuite du durcissement monétaire en 2016, la Réserve fédérale a décidé de prolonger le statu quo. Les raisons sont à la fois nationales et mondiales : l'emploi a connu un inquiétant trou d'air en août et la présidente de la Réserve fédérale, Janet Yellen, veut avoir la certitude que la croissance des Etats-Unis reste ferme. Celle-ci est d'autant plus réticente à durcir la politique monétaire que les autres banques centrales continuent d'être particulièrement accommodantes. Même quand la Fed ne fait rien, les décisions de la BCE et de la Banque du Japon suffisent en effet à creuser le fossé entre les Etats-Unis et le reste du monde. A l'issue de sa réunion de septembre 2016, la Fed a donc laissé sa politique monétaire inchangée sans toutefois exclure un resserrement additionnel futur.

La BCE a réaffirmé tout au long de l'année 2015 être prête à accroître son effort en matière d'achats d'actifs au-delà de septembre 2016. Ce qu'elle a fait, le 3 décembre 2015, en annonçant le prolongement de ses rachats de dettes publiques et privées jusqu'en mars 2017. A l'occasion de son conseil des gouverneurs de décembre 2015, la BCE a également décidé d'une baisse du taux de dépôt de -0,2% à -0,3% (après une baisse à -0,10% en juin 2014 puis à -0,20% en janvier 2015), et l'inclusion dans le programme de rachats d'actifs de nouveaux titres de dettes, à savoir des titres de dettes de collectivités locales et régionales de la zone euro ainsi que certains émetteurs corporate importants. En mars 2016, la BCE a abaissé ses trois taux directeurs. Elle a ramené, comme attendu, le taux de sa facilité de dépôt à -0,4% contre -0,3%, mais elle a aussi abaissé son taux de refinancement à zéro, une première, contre 0,05% jusqu'alors, et réduit son taux de prêt marginal de 0,3% à 0,25%. Elle a en outre porté de 60 à 80 milliards d'euros le montant de ses achats mensuels sur les marchés financiers, destinés à injecter des liquidités dans le système financier et à faire baisser les taux de crédit. Quatre nouvelles opérations de prêt de liquidités à long terme aux banques de la zone euro ont également été décidées. Les achats de dettes d'entreprises (CSPP) ont débuté le 8 juin 2016 avec des volumes relativement importants. Par ailleurs, la première opération de la nouvelle série de TLTRO a été lancée le 22 juin 2016.

En Grande-Bretagne, très vite après le vote en faveur du « Brexit » fin juin 2016, Mark Carney, le gouverneur de la Banque d'Angleterre (BoE), a indiqué que des mesures d'assouplissement monétaire seraient activées à brève échéance pour limiter le ralentissement de la croissance. Le 4 août 2016, la BoE a décidé d'accompagner la baisse de 0,25% de ses taux de référence d'un redimensionnement de son « Quantitative Easing » à 100 milliards de livres et de son élargissement au crédit.

La politique dite d'assouplissement quantitatif et qualitatif ou QQE pilotée depuis 2013 par le gouverneur de la Banque du Japon (BoJ), Haruhiko Kuroda, était censée sortir le Japon de la stagnation et en finir avec les anticipations déflationnistes qui pèsent sur la consommation et l'investissement. Mais elle n'a pour l'instant pas donné satisfaction. La BoJ espère toujours parvenir à faire remonter, à terme, l'inflation au niveau des 2%. Un objectif qu'elle n'est pas parvenue à atteindre après trois ans d'achats massifs de titres sur les marchés financiers. L'institut d'émission nippon avait annoncé fin juillet qu'il allait procéder à une évaluation approfondie de sa politique de taux négatifs et de son programme d'achats d'actifs. En septembre 2016, La BoJ a décidé de changer le cadre de sa politique monétaire, avec notamment un objectif de taux à long terme et de nouvelles règles de rachats d'ETF, tout en réaffirmant son ambition d'atteindre le plus vite possible une inflation de 2%. Elle a maintenu à -0,1% le taux des dépôts au jour le jour mais abandonné son objectif de base monétaire et instauré à la place un "contrôle de la courbe des taux", en vertu duquel la BoJ achètera des obligations d'Etat à long terme, pour maintenir les rendements à 10 ans à leur niveau actuel, proche de zéro. La banque centrale a également annoncé une diversification de ses achats d'ETF, d'un montant de 2 700 milliards de yens (23,7 milliards d'euros), qui seront désormais liés au Topix, un indice dans lequel les banques pèsent lourd.

Les obligations d'Etat

Les principales banques centrales ont été très actives dans un contexte de croissance mondiale en déclin et le marché obligataire européen a une nouvelle fois réalisé un exercice très positif en termes de performances avec une poursuite de la baisse des taux souverains « cœur ». La chute a été particulièrement sévère sur les 2 premiers mois de l'année 2016 ainsi qu'à la suite du vote en faveur du « Brexit » en juin. Le taux 10 ans allemand a ainsi touché un plus bas à -0,19% début juillet 2016 et s'est maintenu en territoire négatif l'essentiel du troisième trimestre 2016. Le 10 ans français a suivi la même trajectoire, touchant un plus bas à 0,098% en juillet 2016, contre près de 1% en début d'exercice, fin septembre 2015.

Partout ou presque les courbes de taux ont décalé à la baisse et se sont aplaties. Après le mouvement de refuge vers les actifs considérés comme les plus sûrs suite au référendum britannique, on a assisté à des ajustements des anticipations de politique monétaire dans un sens plus accommodant en Europe, de part et d'autre de la Manche, et aux Etats-Unis.

Du côté des dettes périphériques, les marchés de taux de la zone euro ont montré une bonne résistance aux risques politiques. Les « spreads » de l'Espagne et de l'Italie ont été soutenus par la politique de la Banque centrale européenne très accommodante. Le résultat des élections en Espagne a rassuré les investisseurs. Le différentiel entre les taux espagnols et italiens s'est écarté au profit de l'Espagne. L'Italie étant notamment pénalisée par l'incertitude politique liée au référendum sur la réforme constitutionnelle de Matteo Renzi. Les taux 10 ans espagnol et italien terminent respectivement l'exercice à 0,875% et 1,185%, contre 1,885% et 1,721% fin septembre 2015. La Grèce et le Portugal ont par contre souffert, voyant leurs « spreads » s'écarter et leurs taux se tendre au cours de l'exercice.

Le Crédit

Sur l'exercice, la tendance a été favorable au marché du crédit euro qui a bénéficié à la fois du resserrement des « spreads », pourtant à des niveaux historiquement bas en début de période et d'une forte baisse des taux (surperformance des maturités longues au-delà de 7 ans, ce qui a conduit à un aplatissement généralisé des courbes de crédit sur la période). Les investisseurs sont en effet restés centrés sur la recherche de rendement, dans un contexte de redressement modéré mais graduel de la situation macroéconomique en Europe et surtout en raison du soutien technique continu de la Banque centrale européenne. Dès décembre 2015, la BCE annonçait un renforcement de ses actions accommodantes (report dans le temps de la fin du QE et baisse du taux de dépôt) et ensuite en mars 2016, l'extension du QE aux obligations Investment Grade non bancaires ainsi que la mise en place d'un nouveau LTRO pour les banques. Le programme de rachat de dettes d'entreprises est entré en vigueur à partir de juin 2016 au travers de critères d'éligibilité relativement accommodants.

En dépit de ces conditions favorables au marché du crédit européen, le démarrage de l'année 2016 a été difficile, corrélé à des nouvelles négatives en provenance de Chine, à l'émergence de divers risques idiosyncratiques, à la baisse du prix du pétrole qui a touché des plus bas historiques et enfin sur la première quinzaine de février, à un mouvement marqué de défiance des investisseurs vis-à-vis du secteur bancaire (sensibilité du secteur aux prix bas des matières premières, risque Deutsche Bank, environnement de taux bas et besoin de recapitalisation du système bancaire italien).

Dans l'ensemble, la performance du crédit a donc été bonne sur la période avec notamment une performance sur le marché du crédit « Investment grade » de l'ordre de 6% depuis début 2016, battant toutes les anticipations même les plus optimistes de début d'année. Sur l'année glissante, les obligations Corporates ont surperformé les obligations financières portées par le caractère éligible du CSPP (achats de dettes d'entreprises par la BCE) de nombreuses émissions Corporates. Les émissions hybrides Corporates se sont également particulièrement bien comportées. Au sein des Financières, les émissions subordonnées ont été les principaux moteurs de performance sur la période, en particulier dans le secteur des assurances. Le marché du High Yield (Haut rendement) a enregistré une performance de plus de 8%, tiré en particulier par le rattrapage du secteur de l'énergie qui a bénéficié d'une stabilisation des prix des matières premières à partir de la fin du premier trimestre 2016. Ce sont les notations les plus basses (B à CCC) qui ont enregistré les plus fortes progressions.

Les marchés d'actions

Les marchés européens ont repris le chemin de la hausse en octobre et novembre 2015 même si le mouvement ne s'est pas fait de façon linéaire. La perspective d'un renforcement de l'assouplissement quantitatif de la Banque centrale européenne dès le mois de décembre et son corollaire, la faiblesse de l'euro sur ses plus bas depuis avril contre le dollar proche de 1,06, ont beaucoup aidé. Le rebond du dernier trimestre a ainsi permis aux marchés actions européens de signer une année 2015 nettement positive.

Le début d'année 2016 aura été certainement très éprouvant pour les investisseurs. La première hausse des taux aux Etats-Unis depuis près de 10 ans, les mauvaises statistiques économiques chinoises et plusieurs dévaluations successives du yuan ont poussé les marchés actions à la baisse pour toucher un plus bas de l'année mi-février. Il a fallu attendre que la Banque centrale chinoise (PBoC) rassure les intervenants sur la non-nécessité de dévaluer plus avant la monnaie chinoise, mais surtout la confirmation de Janet Yellen sur les intentions de la Fed au sujet de la normalisation de sa politique monétaire pour que les marchés reprennent de la hauteur.

Les marchés actions ont ensuite souffert en juin des incertitudes liées au référendum sur la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Le CAC 40 a finalement perdu plus de 6,5% au premier semestre 2016, son plus mauvais premier semestre depuis 2010.

Le troisième trimestre 2016 a débuté par un dégonflement des craintes exacerbées qu'avait provoqué le vote en faveur du « Brexit ». Malgré la réalisation du scénario envisagé comme le pire, les actifs risqués ont rebondi durant ce trimestre et plus particulièrement en juillet et en août. La transition politique rapide au Royaume-Uni avec l'arrivée de la nouvelle Première ministre, Theresa May, a rassuré les investisseurs. La communication vigilante des banques centrales a également soutenu les indices européens. Si les marchés ont été plombés par les valeurs bancaires dans la lignée des résultats des tests de résistance publiés fin juillet par l'Autorité bancaire européenne, la décision attendue de la Banque centrale d'Angleterre (BoE) de réduire ses taux d'intérêt, couplée à un renforcement surprise de son programme de rachats d'actifs, ont redonné du souffle aux marchés qui ont pu rebondir rapidement. En septembre, la volonté de la Banque du Japon et de la Fed de maintenir des politiques monétaires accommodantes a été bien accueillie ainsi que la bonne tenue des cours du pétrole. Les investisseurs peinent toutefois à trouver de nouveaux catalyseurs pour repartir de l'avant, dans un contexte marqué par une résurgence du risque politique. Les financières ont en particulier accusé le coup après la dégringolade de Deutsche Bank, Angela Merkel ayant affirmé en fin de mois qu'il était hors de question d'injecter de l'argent public dans la banque.

Sur le marché actions anglais, le FTSE100 surperforme le reste des indices européens, il le doit principalement à la bonne tenue de l'énergie, de ses grandes pharmaceutiques très exposées dollar. La chute de la livre sterling après l'officialisation de la victoire du camp du « Brexit », tant contre dollar que contre euro a aussi bien aidé.

US

Au sein des marchés développés, les indices américains ont surperformé sur l'exercice. Si le début d'année a été difficile, la confirmation de la reprise des cours du brut, la meilleure tenue des marchés émergents en général et chinois en particulier, et, plus marginalement, le recul du dollar ont nourri le mouvement de rebond des indices américains à partir du plus bas touché mi-février par le S&P 500 à 1 829,08 points. L'indice termine l'exercice proche de ses plus hauts historiques à 2 168,27 points. Passé le choc du « Brexit », les indices américains ont enregistré un excellent mois de juillet. Les investisseurs ont été rassurés sur l'état de santé de l'économie américaine et le soutien de la Réserve fédérale. Le Nasdaq fait encore mieux que le S&P 500 sur l'exercice et a même touché un nouveau pic historique en septembre à plus de 5 300 points.

Japon

Le marché japonais a bien rebondi en octobre et novembre 2015, bénéficiant de la baisse des taux d'intérêt chinois. La faiblesse du yen et la bonne tenue des exportatrices ont soutenu la tendance.

Le mois de décembre a toutefois marqué le début d'une importante correction, la vigueur du yen contre dollar et yuan ayant pesé sur la tendance. Sur le premier semestre 2016, c'est le Japon qui a le plus souffert parmi les marchés développés, victime de la forte appréciation du yen liée au retour de l'aversion au risque.

Durant l'été, le Nikkei a regagné du terrain et effacé les pertes enregistrées suite au référendum britannique, et ce malgré la publication d'indicateurs économiques décevants. La Bourse de Tokyo s'est vite ressaisie dans le sillage de la victoire du camp du Premier ministre Shinzo Abe aux élections sénatoriales. L'annonce par le gouvernement d'un plan de relance budgétaire plus important que prévu, - couplée aux anticipations de nouvelles mesures d'assouplissement par la Banque du Japon - a soutenu le marché japonais. Fin août 2016, la baisse du yen amorcée après les déclarations de la présidente de la Fed a bénéficié à la Bourse de Tokyo. Plus encore, la réaction du gouverneur de la BoJ en faveur d'un assouplissement supplémentaire, suite à la publication de mauvais chiffres sur l'inflation au Japon, a contribué à la performance de l'indice. L'annonce des nouvelles mesures de la BoJ en septembre n'a toutefois pas permis à l'indice de finir l'exercice sur une note positive.

Emergents

Après des années de sous-performance, les indices d'actions émergentes ont connu un regain d'intérêt de la part des investisseurs en 2016. Les « peurs » de début d'année sur un atterrissage brutal de l'économie chinoise ou une remontée rapide des taux d'intérêt aux Etats-Unis ont été écartées. Si l'économie mondiale progresse mollement et que les signes d'inflation restent modérés, il n'y a à ce stade pas de dérapage. En outre, les politiques des banques centrales demeurent accommodantes, en dépit d'une première hausse de taux décidée par la Fed fin 2015, et les estimations de résultats semblent se redresser, le plus fortement dans les secteurs d'activité qui ont le plus contribué au rebond des indices émergents (matériaux, technologie de l'information, énergie et dans une moindre mesure les financières). A cela s'ajoute un niveau de valorisation qui demeure raisonnable. Alors que les investisseurs ont plutôt eu tendance à désertier les actions au niveau mondial, ils semblent avoir retrouvé un certain intérêt pour les actions émergentes, lesquelles affichent une solide collecte depuis le printemps 2016.

Politique de gestion

Entre septembre 2015 et septembre 2016, nous avons maintenu une préférence pour les actions face aux taux. Sur cette période, le fonds a été exposé entre 51% et 58% aux actions.

Sur la poche actions, suite à la correction du marché en septembre 2015, nous avons progressivement renforcé notre position actions sur la zone euro. Après un début difficile pour les marchés européens, nous avons décidé, début 2016, de nous y réexposer via des options de long terme sur l'Eurostoxx. Toutefois, suite à ce rebond, nous avons amorcé une diminution de notre exposition actions, accentuée, courant juin, par les prévisions du référendum sur le « Brexit ». Enfin durant l'été, nous avons réduit notre exposition sur la zone euro au profit des actions émergentes et avons sous-pondéré, en lien avec le choc post « Brexit », les actions britanniques avec un biais sur les petites et moyennes capitalisations. Nous avons également procédé à des achats de dollar contre euro.

Concernant les taux, nous avons opéré, à partir du 2ème trimestre 2016, une réallocation progressive de la poche vers de la dette globale à haut rendement ainsi que vers de la dette émergente en devise locale.

Taux

Les stratégies mises en œuvre au cours de l'exercice dans le cadre de la gestion de la poche obligataire sont les suivantes :

La duration a constitué une thématique importante sur la période considérée. Nous avons adopté un biais long par rapport à l'indice de référence au cours du premier semestre 2016, sur la France ainsi que sur l'Espagne de façon plus opportuniste. A la suite du « Brexit », nous sommes revenus à la neutralité en termes de duration, avant d'alléger davantage en septembre et de passer légèrement sous-pondéré sur l'Espagne en raison de la montée du risque politique et des niveaux de taux historiquement bas. Etant donnée la baisse des taux généralisée au cours de l'année, cette posture s'est révélée fructueuse.

La valeur relative intra zone euro a été moins utilisée que lors de l'année précédente. Les écarts de taux tant entre pays périphériques et « cœur » qu'entre pays « semi-cœur » et « cœur » sont restés à des niveaux faibles en raison de la politique accommodante de la BCE. Nous avons ainsi adopté une approche plus sélective en termes d'investissement en valeur relative au cours de la période. Nous avons maintenu une sous-pondération des pays « cœur » (Allemagne en tête principalement sur la partie courte de la courbe) et une surpondération des pays « semi-cœur » pour des raisons de portage principalement. Nous sommes intervenus de façon plus opportuniste sur la dette des pays périphériques, estimant que le potentiel de compression était faible en rapport aux risques pesant sur la zone euro.

La pente a de même été une thématique de moindre importance pour le fonds. Les courbes se sont globalement aplaties jusqu'à la fin du mois de juillet 2016 en raison notamment des flux acheteurs des banques centrales dans le cadre du programme d'assouplissement quantitatif. Les agences de trésorerie des pays de la zone Euro ont profité de ce contexte de taux bas pour émettre de la dette sur des maturités très éloignées (notamment 50 ans), pesant sur la partie longue des courbes de taux et entraînant une repentification temporaire des courbes de taux en avril. La tendance s'est légèrement inversée lors du mois d'août, en raison notamment de la remontée des perspectives d'inflation et des discours de certaines banques centrales.

Le crédit a constitué l'autre moteur principal de la performance sur l'exercice. Dans un contexte de rendement des obligations souveraines bas, nous avons décidé de conserver notre position en obligations du secteur privé. La sélectivité, le timing et la granularité sont restés des priorités importantes dans le cadre de la gestion de notre exposition au crédit.

Actions

Dans le cadre de la gestion de l'allocation en actions de la zone euro, nous avons maintenu dans le portefeuille un biais résolument orienté vers une embellie économique au sein de la zone euro. A ce titre, nos principales surexpositions ont concerné les secteurs des valeurs technologiques, les valeurs bancaires, les sociétés industrielles et les valeurs de télécommunications. En regard, nous sommes restés en retrait des secteurs dits « défensifs », principalement représentés par l'agroalimentaire et la consommation courante, en raison de valorisations élevées, peu justifiables au regard des perspectives de croissance organique.

Les valeurs sensibles à l'amélioration du cycle économique en Europe restant particulièrement délaissées par les investisseurs, nous avons trouvé de nouvelles opportunités à des niveaux de valorisation particulièrement attractifs. Ainsi, nous avons initié une nouvelle ligne en Accor, valeur certes pénalisée par un cycle hôtelier européen en demi-teinte, mais dont la stratégie de concentration sur des actifs « asset light » devrait permettre de faire croître la rentabilité du capital ces prochaines années. Le pari des valeurs technologiques a été renforcé par l'introduction d'une ligne en titres Atos, dont la stratégie de repositionnement ne semble pas encore prise en compte par le marché. De même, nous avons participé à l'introduction en bourse de la société Philips Lighting, dont la montée en puissance dans le taux d'équipement du marché de l'éclairage en ampoules LED ne nous semblait pas reflétée dans la valorisation initiale de l'entreprise.

Par ailleurs, au gré des fluctuations des marchés européens, nous avons renforcé des lignes que nous avons déjà constituées dans le portefeuille. Ainsi, l'exposition aux matières premières a bénéficié d'achats à bon compte en Thyssen (exposition à l'acier) et en Technip (exposition au pétrole). De même, le secteur de l'assurance ayant particulièrement pâti de l'aplatissement de la courbe des taux, nous avons renforcé nos paris en Generali et Axa. De la même manière, les baisses engendrées sur Publicis et Gemalto par des publications de résultats en demi-teinte nous ont permis de renforcer le poids de ces deux valeurs dans le portefeuille. Enfin, nous avons également profité de l'opération de cession d'Alstom Power à General Electric pour renforcer le poids de l'entité restante, en l'occurrence Alstom Transport, dans le portefeuille.

En regard de ces opérations d'acquisition ou de renforcement, nous avons encaissé des profits sur certaines de nos positions pour financer ces acquisitions. Ainsi, dans le secteur des valeurs technologiques, nous avons écrité nos lignes en Cap Gemini, SAP et Thalès. Par ailleurs, nous avons liquidé notre position dans l'assureur Aegon, et réduit nos lignes en Coface, Euronext et Aperam. Sur l'exercice 2015/2016, la performance du fonds a été de 4,79% contre 7,63% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Politique de vote

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur et à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la « Politique de vote » en vigueur au sein de la société de gestion consultable sur le site internet d'Aviva Investors France via le lien <http://www.avivainvestors.fr>.

Le rapport sur l'exercice par la Société de Gestion des droits de vote est disponible sur son site internet ou dans le rapport annuel de l'OPC.

Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires

Les intermédiaires autorisés sont référencés sur une liste régulièrement mise à jour par Aviva Investors France. L'ajout d'un intermédiaire sera effectué à partir du résultat de l'étude préalable de l'ensemble des services qu'il propose. Une évaluation de l'ensemble des prestations des intermédiaires autorisés est conduite conformément aux dispositions applicables en la matière et selon une périodicité définie par la société de gestion, laquelle évaluation pourra entraîner éventuellement un ou plusieurs retraits de la liste.

Les principaux critères pour la sélection des intermédiaires sont les suivants :

- La qualité de leur recherche (couverture globale ou spécialisée...).
- La pertinence des tarifs en fonction des prestations.
- La pertinence de leurs conseils (alertes, signaux...).
- La qualité de l'exécution des opérations administratives (règlement livraison).
- La possibilité d'organiser des contacts directs avec les entreprises.

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : www.avivainvestors.fr.

Risque global

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et s. du Règlement général de l'AMF.

Politique ISR de la Société de gestion

En tant qu'investisseur de long terme, le statut d'Aviva Investors France s'apparente, pour les entreprises dans lesquelles Aviva Investors France investit, à celle d'un partenaire avec lequel elles discutent régulièrement de leur situation, des évolutions qu'elles entendent conduire et des politiques qu'elles mettent en place ; ces discussions sont notamment l'occasion d'évoquer l'ensemble des thématiques associées au développement durable et à la responsabilité sociétale des entreprises afin d'orienter leur mode de fonctionnement vers des pratiques conformes aux principes ESG.

Cet engagement d'Aviva Investors France trouve également sa traduction dans la politique de vote par elle conduite aux assemblées des entreprises, politique dont les principes sont rappelés sur le site internet de la société de gestion (www.avivainvestors.fr).

En sa qualité de prestataire de services d'investissement, Aviva Investors France est soumise aux dispositions du code monétaire et financier, au règlement général de l'AMF et aux règlements de déontologie de l'AFG.

Dans ce cadre, Aviva Investors France a mis en place, aux fins de prévenir tout risque de blanchiment, de fraude ou de corruption, d'une part un « dispositif opérationnel de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes », d'autre part un « dispositif opérationnel de lutte contre la fraude et la corruption » qui lui sont propres.

Par ailleurs, Aviva Investors France considère toute aide financière, directe ou indirecte, octroyée en connaissance de cause à une activité de fabrication ou de commerce d'armes controversées, comme incompatible tant avec la réglementation en vigueur qu'avec les valeurs d'entreprise qu'Aviva Investors France promeut. Aviva Investors France a donc décidé d'exclure tout investissement dans des entreprises impliquées dans la fabrication et le commerce d'armes controversées, et cela indépendamment du pourcentage du chiffre d'affaires de ladite entreprise issu de ces activités.

S'agissant des gestions par elle conduites, Aviva Investors France a introduit depuis plusieurs années, dans le souci d'une meilleure anticipation des risques de long terme, la prise en compte de critères ESG dans l'analyse des titres susceptibles d'intégrer ses portefeuilles. L'intégration des questions environnementales, sociales et de gouvernances (ESG) dans l'analyse et la réflexion conduisant au processus d'investissement est en effet de nature à optimiser la création de valeur pour les clients.

Enfin, Aviva Investors France a plus spécifiquement développé une gamme de produits financiers ISR.

Toutes informations complémentaires sur l'approche ISR d'Aviva Investors France, les fonds ISR dont elle assure la gestion ou, plus généralement, sur les procédures par elle appliquées sont accessibles via le site internet de la société de gestion (accessible via le lien www.avivainvestors.fr).

Politique de rémunération

Aviva Investors France s'est dotée d'une « Politique de rémunération » applicable à l'ensemble des mandataires sociaux et du personnel d'AIF, définissant les conditions de détermination de la rémunération fixe et de la rémunération variable du personnel de la société. Cette « Politique de rémunération » intègre également l'application d'un dispositif spécifique applicable à la rémunération variable des « personnels régulés » au titre de l'activité de gestion de FIA. Par ailleurs, AIF est dotée d'un Comité des rémunérations chargé de l'application et du suivi de cette politique. Pour plus d'information, la Politique est disponible sur demande auprès de la société de gestion.

rapport général du commissaire aux comptes



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement AVIVA VALORISATION PATRIMOINE

Siège social : 14, rue Roquépine - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 30 septembre 2016

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'organe de direction de la société de gestion du fonds, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels du fonds commun de placement AVIVA VALORISATION PATRIMOINE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. S'agissant d'un fonds, il ne porte pas sur les bases de données fournies par des tiers indépendants pour l'élaboration de l'état de hors bilan et des tableaux de ventilation inclus dans les compte annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directeur et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €. Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



*Fonds Commun de Placement
AVIVA VALORISATION PATRIMOINE
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
12 janvier 2017*

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par le fonds et décrits dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe, nous avons notamment vérifié la correcte application des méthodes d'évaluation retenues pour les instruments financiers en portefeuille.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport annuel et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense, le 12 janvier 2017

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Isabelle Goalec
Associée

comptes annuels

BILANactif

	30.09.2016	30.09.2015
Devise	EUR	EUR
Instruments financiers	371 605 972,05	328 955 556,70
• OPC MAÎTRE	371 605 972,05	328 955 556,70
• CONTRATS FINANCIERS	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Créances	-	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
Comptes financiers	-	-
Liquidités	-	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	371 605 972,05	328 955 556,70

BILAN passif

	30.09.2016	30.09.2015
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	373 397 679,95	330 576 305,43
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 573 583,82	2 448 223,22
• Résultat de l'exercice	-4 765 115,11	-4 428 353,72
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	371 206 148,66	328 596 174,93
Instruments financiers	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	398 965,58	356 853,62
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	398 965,58	356 853,62
Comptes financiers	857,81	2 528,15
Concours bancaires courants	857,81	2 528,15
Emprunts	-	-
Total du passif	371 605 972,05	328 955 556,70

HORS-bilan

30.09.2016

30.09.2015

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	30.09.2016	30.09.2015
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	-	-
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-	-
• Autres charges financières	-3 543,45	-
Total (II)	-3 543,45	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	-3 543,45	-
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-4 590 652,29	-4 320 708,64
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-4 594 195,74	-4 320 708,64
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-170 919,37	-107 645,08
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-4 765 115,11	-4 428 353,72

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation des actifs

Le FCP, qui est un OPCVM nourricier, est investi en totalité (sauf liquidités accessoires) dans le FCP Maître Aviva Investors Valorisation.

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : Finalim, Bloomberg ou Reuters ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

=> *Instruments financiers cotés*

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant. Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour. Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

=> *OPC et fonds d'investissement non cotés*

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend d'Aviva Investors France, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

=> *Titres de créance négociables*

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation publié par la Banque Centrale Européenne.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthode de comptabilisation

Comptabilisation des frais de transaction :

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes :

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPCVM).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs, qui sont donc facturées à l'OPCVM.
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.
- Les coûts/frais opérationnels directs ou indirects découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'informations clé pour l'investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la Société de Gestion (CAC, dépositaire, conservateur, distribution, avocat)	Actif net OPC compris	1,30% maximum TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(1)
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	De 13 à 156 euros TTC (selon le pays)
Commission de surperformance	Actif net	20% TTC de la surperformance du FCP par rapport à son indicateur de référence ²

(1) Le détail des frais de l'OPCVM maître, est présenté sur le prospectus.

² Une provision ou, le cas échéant, une reprise de provision en cas de sous-performance, est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative si la performance de l'OPCVM est positive et supérieure à celle de son indicateur de référence. La quote-part des frais variables correspondant aux rachats est définitivement acquise à la société de gestion. La date d'arrêt des frais de gestion variables est fixée à la dernière valeur liquidative du mois de septembre. Le prélèvement est effectué annuellement (premier prélèvement à fin septembre 2015).

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion et frais de gestion externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

Devise de comptabilité

Le Fonds a adopté l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

Indication des changements soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Le 30 juin et 18 juillet 2016, mise à jour du siège social et ajout de mentions relatives à la directive UCITS V (dépositaire, politique de rémunération et politique de vote).
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation pure du résultat net et des plus-values nettes réalisées.



2 évolutionactif net

Devise	30.09.2016	30.09.2015
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	328 596 174,93	306 259 745,30
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	38 648 233,99	27 114 855,41
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-12 193 738,64	-12 128 704,63
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 503 607,87	2 385 339,63
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-	-
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-1 350,00	-1 326,00
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	18 247 416,25	9 286 973,86
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	65 643 752,69	47 396 336,44
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	47 396 336,44	38 109 362,58
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-4 594 195,74	-4 320 708,64
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	371 206 148,66	328 596 174,93

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Opc Maître	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances				
Opérations de change à terme de devises :				-
Achats à terme de devises				-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises				-
Autres Créances :				
-				-
-				-
-				-
-				-
-				-
Autres opérations				-
Dettes				398 965,58
Opérations de change à terme de devises :				
Ventes à terme de devises				-
Montant total négocié des Achats à terme de devises				-
Autres Dettes :				
Frais provisionnés				398 965,58
-				-
-				-
-				-
-				-
Autres opérations				-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	228 896	38 648 233,99	72 656	12 193 738,64
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	1,30
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	5 514,36
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	371 605 972,05
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	30.09.2016	30.09.2015
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-4 765 115,11	-4 428 353,72
Total	<u>-4 765 115,11</u>	<u>-4 428 353,72</u>
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-4 765 115,11	-4 428 353,72
Total	<u>-4 765 115,11</u>	<u>-4 428 353,72</u>
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	30.09.2016	30.09.2015
	EUR	EUR
Affectation des plus et moins-values nettes		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 573 583,82	2 448 223,22
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	2 573 583,82	2 448 223,22
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	2 573 583,82	2 448 223,22
Total	2 573 583,82	2 448 223,22
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	30.09.2016	30.09.2015	30.09.2014	30.09.2013	28.09.2012
Actif net	371 206 148,66	328 596 174,93	306 259 745,30	276 111 306,93	265 396 177,22
Nombre de parts en circulation	2 157 853	2 001 613	1 914 078	1 950 255	2 141 777
Valeur liquidative	172,02	164,16	160,00	141,57	123,91
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-1,01	-0,98	1,73	0,20	2,15

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du Fonds : 23 avril 1999.

armexes

4 inventaire

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
AVIVA VALORISATION PATRIMOINE						
<i>Valeurs mobilières</i>						
O.P.C.V.M.						
FR0007069547	AVIVA INVESTORS VALORISATION	PROPRE	504.495.00	371.605.972.05	EUR	100.11
Total O.P.C.V.M.				371.605.972.05		100.11
<i>Liquidités</i>						
BANQUE OU ATTENTE						
	Banque EUR BPP	PROPRE		-857.81	EUR	
Total BANQUE OU ATTENTE				-857.81		
FRAIS DE GESTION						
	PrComVariableAcqu	PROPRE		-5.514.36	EUR	-0.11
	PrComGestFin	PROPRE		-393.451.22	EUR	-0.11
Total FRAIS DE GESTION				-398.965.58		-0.11
Total Liquidités				-399.823.39		-0.11
Total AVIVA VALORISATION PATRIMOINE				371.206.148.66		100.00